



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 09 novembre 2020 à 20h00

Présent(e)s :

Mme	Véronique Hirsch, Présidente
Mmes	Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jean Berthet, Fabrice Calame, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusé(e)s :

Mme	Sabine Latour, conseillère municipale
MM	Jérémy Annen, Marc Botbol et Alexandre Moraga, conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Approbation du budget 2021 :
 - 5.1. Rapports de la commission Finances, sécurité et règlements.
 - 5.2. Vote de la délibération D211 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjoints et aux Conseillers municipaux pour 2021.
 - 5.3. Vote de la délibération D212 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2021.
 - 5.4. Vote de la délibération D213 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.
6. Projets de délibérations :
 - 6.1. Délibération D214 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 70'000.- destiné à l'achat et à l'installation de containers hors-sol pour le tri des déchets dans les différents quartiers de la commune :

- Rapport de la commission Développement durable et infrastructures.
- Vote de la délibération.

6.2. Délibération D215 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.- destiné à financer différents travaux à la salle des fêtes :

- Rapport de la commission Développement durable et infrastructures.
- Vote de la délibération.

7. Propositions individuelles et questions

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Elle excuse les absences de Mme Sabine Latour et de MM. Alexandre Moraga, Jérémy Annen et Marc Botbol.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour, qui n'appelle pas de remarques.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020

Le procès-verbal du 12 octobre 2020 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente annonce que les décisions prises le 24 juin 2020 par l'Association des communes Genevoises (ACG), dont les membres du Conseil municipal avaient pris connaissance, ont toutes été validées. Aucune commune ne les a remises en question.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Communications de la Présidente de la commission Développement durable et infrastructure

Mme Schneider-Bidaux explique qu'en sus des deux projets qui font l'objet des délibérations D214 et D215 lors de la présente séance, les membres de la commission ont discuté d'un projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes de Troinex. A ce titre, un représentant d'une société coopérative a présenté un projet de gestion et d'installation de ces panneaux solaires. Quelques mois auparavant, les SIG ont également présenté un projet. La problématique des panneaux solaires photovoltaïques sera traitée dans une future commission et pourrait faire l'objet d'un vote lors d'une séance du Conseil municipal.

Communications de la Présidente de la commission Sociale, jeunesse, loisirs et communication

Réception des travailleurs sociaux hors mur (TSHM) et d'une responsable de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e).

La Présidente explique que les commissaires ont reçu les TSHM et une responsable de la FAS'e. Ceux-ci ont présenté leur travail dans la commune et leurs principaux objectifs quant aux jeunes de Troinex, mais aussi quant à l'ensemble des citoyens. Ces objectifs sont la prévention des risques, le soutien aux jeunes, le fait de leur inculquer des valeurs citoyennes et le fait d'entretenir un dialogue avec eux, ce qui est essentiel à la réalisation de ces derniers. Les TSHM ont également dressé un bon bilan de leurs 6 semaines d'activités d'été et ont expliqué que le suivi de quelques jeunes en situation difficile donnait de bons résultats. Ils suivent également la jeunesse troinésienne qui s'investit pour un *skate-park*, sujet également traité par la commission Sociale, jeunesse, loisirs et communication. Ils ont également précisé qu'ils créaient des liens avec les élèves de l'école primaire âgés de 9 à 11 ans *via* le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Cela permet aux TSHM de nouer un contact avec ces enfants avant que ces derniers n'arrivent au cycle et deviennent adolescents.

Mesures COVID-19

Les membres de la commission ont discuté des mesures COVID-19, qui avaient déjà été discutées lors

du précédent Conseil municipal du 26 octobre 2020 ; elles feront l'objet d'une communication de la Mairie dans cette séance.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire

Situation sanitaire et mesures prises par la Mairie

La situation à nouveau compliquée que nous vivons et les décisions prises ces dernières semaines par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat ont conduit la Mairie à prendre les mesures suivantes :

- La soirée de la commune a malheureusement dû être annulée ; un courrier sera envoyé à toutes les personnes qui sont habituellement invitées à cette manifestation et un cadeau (des produits du terroir) leur sera offert.
- En ce qui concerne les autres manifestations prévues d'ici à la fin de l'année, nous n'avons pas encore pris de décision pour le repas de Noël des aînés et pour l'apéritif de fin d'année ; nous déciderons vers fin novembre, en fonction de l'évolution de la situation.
- Un courrier sera envoyé cette semaine à tous les aînés de la commune afin de leur rappeler les différents services qui sont à leur disposition : livraison de courses, aide pour promener les chiens ou sortir les déchets, livraison de repas à domicile, numéros de téléphones pour répondre à des situations particulières, etc.
- Les bureaux de la mairie restent ouverts pour l'instant selon les horaires habituels, mais le personnel communal est encouragé à travailler à domicile lorsque c'est possible. Pour le travail en présentiel, des règles précises concernant le port du masque et le nombre de personnes par bureau ont été mises en place.
- Conformément aux décisions du Conseil d'Etat, la bibliothèque et la ferme Rosset sont fermées jusqu'à nouvel avis. En fonction de la durée de cette fermeture, nous remettrons peut-être en place un service de livraison de livres à domicile.
- Les salles de sport et celles destinées à d'autres activités restent ouvertes, mais uniquement pour des cours donnés aux enfants jusqu'à 12 ans. Nous avons demandé aux sociétés communales de suspendre toutes les activités destinées aux jeunes et aux adultes.
- Enfin, nous accorderons aux commerces qui doivent à nouveau fermer la gratuité du loyer du mois de novembre.

Projet « Le Champ des possibles » de la commune de Veyrier

Le Conseil administratif de Veyrier a approché la Mairie dans le courant de l'été pour l'informer d'un projet qui sera mis sur pied en juin 2021 dans le secteur des Grands Esserts, projet dont certaines parties pourraient être intercommunales.

Il s'agit d'une grande manifestation qui revêtira la forme d'un village éphémère et qui, durant environ un mois, mettra en avant les thématiques du développement durable et du vivre ensemble, en donnant une importance particulière à la consommation locale. La population sera impliquée, de même que les agriculteurs de la région qui participeront notamment à la mise en place du projet.

Les activités prévues, qui sont encore au stade de projet, sont des ateliers, des conférences, des concerts et bien sûr des repas tels que des brunchs par exemple.

La Mairie a estimé que cette manifestation, qui se déroulera dans un secteur qui changera complètement dans prochaines années, était très intéressante et elle a confirmé son intérêt au Conseil administratif de Veyrier. Une somme de CHF 5'000.- a été prévue au budget pour financer l'activité ou les activités que notre commune pourrait proposer.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe

Mérite Troinésien 2020

Mme Hirsch informe le Conseil que cette année, aucun Mérite Troinésien ne sera décerné. En effet, la Mairie a bien reçu une proposition, mais celle-ci est parvenue anonymement au secrétariat de la mairie, alors que le règlement prévoit que les candidatures proposées doivent être motivées et signées.

Le Jury a été unanime pour dire que cette proposition ne pouvait être retenue et il n'y aura donc, malheureusement, pas de Mérite communal en 2020.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Courrier de l'ACG concernant les vidéoconférences

À l'occasion de l'instauration de nouvelles restrictions liées à la crise sanitaire, M. Truan informe le Conseil municipal sur les dispositions techniques prises ces derniers mois par le SIACG (Service informatique des communes) pour proposer des services répondant aux recommandations en vigueur et, de surcroît, aux dernières modalités fixées par le Conseil d'Etat dans sa récente modification du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).

La vidéo-conférence sera ainsi possible :

- dans des circonstances exceptionnelles telles que crise sanitaire majeure ou catastrophe ;
- sur décision du bureau du Conseil municipal, en concertation avec l'Exécutif ;
- en utilisant une solution réputée sûre au sens de la loi sur la protection des données et hébergée en Suisse ou dans un Etat offrant un niveau de protection adéquat pour les personnes physiques selon l'article 6, alinéa 1, de la loi fédérale sur la protection des données, du 19 juin 1992 ;
- les séances plénières tenues par vidéoconférence devront être diffusées en direct sur Internet pour assurer l'information du public ;
- les autorités communales doivent s'assurer que chaque membre du Conseil municipal dispose du matériel informatique et des connexions nécessaires.

Seuls les objets traités à huis clos ne pourront pas être débattus par vidéoconférence.

Après une phase de test réalisée par le SIACG, c'est la solution Teams de Microsoft qui a été retenue et qui est conseillée aux communes. Une étude commandée au Professeur Olivier Glassey de l'université de Lausanne est arrivée aux mêmes conclusions.

M. Truan précise que les détails techniques se trouvent dans deux brochures jointes à ce courrier et qui ont été envoyées au membre du Conseil municipal. Cette question pourra être reprise dans le cadre d'une séance entre le Bureau et la Mairie.

Mme Tomassi demande si seules les séances du Conseil municipal peuvent se tenir par vidéoconférence ou si les séances de commission peuvent également se dérouler de cette manière.

M. Truan répond que les séances de commission peuvent également avoir lieu par vidéoconférence, même si le courrier du SIACG n'en fait pas mention.

M. Niederhauser confirme que les séances des commissions peuvent également se tenir par vidéoconférence. Celles-ci ne posent néanmoins pas de problème s'agissant de la question de la publicité des séances, compte tenu du fait qu'elles ne sont pas ouvertes au public.

5. Approbation du budget 2021

5.1. Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements.

La Présidente passe la parole à Mme Tomassi pour la lecture du rapport de la commission Finances, sécurité et règlements (*cf.* Annexe 1), qui n'appelle pas de remarques.

5.2. Vote de la délibération D211 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjointes et aux Conseillers municipaux pour 2021.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 9'730'448 aux charges et de CHF 9'742'555 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 12'107,

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 12'107 et résultat extraordinaire de CHF 0,

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'307'706,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à 40 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 4'969'300 aux dépenses et de CHF 743'000 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 4'226'300,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de CHF 1'307'706 il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 2'918'594,

Vu le rapport de la commission des finances, sécurité et règlements du 28 octobre 2020,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 95, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de CHF 9'730'448 aux charges et de CHF 9'742'555 aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à CHF 12'107.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 12'107 et résultat extraordinaire de CHF 0.*
- 2. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 47'300 et aux Adjoints à CHF 36'300 chacun, soit CHF 119'900 au total.*
- 3. De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller municipal à CHF 2'550, au président à CHF 5'100 et au vice-président à CHF 3'825, soit au total CHF 47'175.*
- 4. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 40 centimes.*
- 5. D'autoriser le Maire à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D211 est approuvée à l'unanimité (12 voix).**

5.3. Vote de la délibération D212 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2021.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances et de la sécurité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

- 1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 100 %.*

La Présidente procède au vote : **La délibération D212 est approuvée à l'unanimité (12 voix).**

5.4. Vote de la délibération D213 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent des logements et celles qui n'en construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu la décision de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, répartie entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 119'300.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 029.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 029.1462) "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 029.3660 dès 2022.*

La Présidente procède au vote : **La délibération D213 est approuvée à l'unanimité (12 voix).**

6. Projets de délibérations

6.1. Délibération D214 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 70'000.- destiné à l'achat et à l'installation de containers hors-sol pour le tri des déchets dans les différents quartiers de la commune :

La Présidente passe la parole à Mme Reymond-Dorsay pour la lecture de la première partie du rapport de la commission Développement durable et infrastructures (cf. Annexe 2, 1^{er} objet).

M. Sizonenko demande ce qu'est une casquette de couleurs.

Mme Reymond-Dorsay répond qu'il s'agit du haut du container.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu la nécessité d'encourager et d'améliorer le tri des déchets et de mettre à cet effet les infrastructures nécessaires à disposition de la population,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 14 octobre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. D'approuver l'achat de 42 containers hors-sol pour le tri des déchets (verre, PET et papier-carton) qui seront installés dans les différents quartiers de la commune.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 70'000.- destiné à financer le coût de cet achat. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 70'000.- au moyen de 8 annuités, dès la fin de l'installation de l'ensemble des containers, soit en 2022.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D214 est approuvée à l'unanimité (12 voix).**

6.2. Délibération D215 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.- destiné à financer différents travaux à la salle des fêtes :

La Présidente passe à nouveau la parole à Mme Reymond-Dorsay pour la lecture de la seconde partie du rapport de la commission Développement durable et infrastructures (cf. Annexe 2, 2^{ème} objet), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu les travaux de réparation et d'amélioration à effectuer à la salle des fêtes : mise en conformité de l'installation électrique, élargissement de certaines portes et réparation d'un collecteur de drainage affaissé,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 14 octobre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. D'approuver l'exécution de différents travaux à la salle des fêtes tels que présentés à la commission Développement durable et infrastructures : mise en conformité de l'installation électrique, élargissement de certaines portes et réparation d'un collecteur de drainage affaissé.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 200'000.- destiné à financer ces différents travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 200'000.- au moyen de 10 annuités, dès la fin de la réalisation de l'ensemble de ces travaux, soit en 2022.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D215 est approuvée à l'unanimité (12 voix).**

7. Propositions individuelles et questions

Aucune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lève la séance à 20h35.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Véronique Hirsch

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Annexe 1

RAPPORT COMMISSION DES FINANCES, SÉCURITÉ ET RÈGLEMENTS DU 28 OCTOBRE 2020 – BUDGET 2021

La commission Finances, sécurité et règlements s'est réunie le 28 octobre 2020 afin d'examiner le projet du budget de fonctionnement 2021, le plan des investissements ainsi que les tableaux y relatifs préparés par la Mairie.

En préambule, et pour donner suite à la présentation du projet de budget 2021 donnée lors de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2020, Monsieur Marc Truan, adjoint au Maire en charge du dicastère des finances, a informé les commissaires que la Mairie a reçu une nouvelle estimation fiscale établie par le Département des finances, celle-ci s'est avérée être un peu plus élevée que la précédente estimation. Le projet de budget a toutefois été examiné avec les estimations fiscales initialement communiquées.

Comme à l'accoutumée, les commissaires ont ainsi passé en revue les différents documents préparés par la Mairie, et plus particulièrement :

a) Projet de budget de fonctionnement 2021

Les sujets suivants ont notamment été évoqués :

- Concernant les frais de prise de procès-verbaux, il est précisé que la Mairie mandate une société qui lui met des procès-verbalistes à disposition selon les besoins et qu'elle a par ailleurs engagé, en tant que salarié, un procès-verbaliste en charge de la tenue des procès-verbaux de la Commission Urbanisme.
- La Mairie va procéder à l'acquisition de deux ordinateurs portables supplémentaires en 2021, notamment pour le projet de numérisation actuellement en cours au sein de l'administration. La numérisation est déjà effective pour les factures, et la Mairie prévoit d'étendre la numérisation à l'ensemble de la correspondance.
- Le poste concernant le Service Informatique connaît une légère augmentation. Ce poste est défini selon le budget établi par l'ACG et calculé sur la base de la masse salariale de la commune. La Mairie rappelle à ce propos que le SIACG œuvre en tant que prestataire informatique pour les communes, à l'exclusion du site internet.
- Il est prévu d'effectuer des travaux d'électricité à la Garderie Gaspard et Trottinette afin de changer l'éclairage. L'estimation budgétaire a été établie sur la base d'une étude effectuée par un électricien.
- La collaboration avec les APM de Veyrier a une fois de plus été discutée. Bien que la Commune de Veyrier ne soit pas encore disposée à augmenter le taux de présence d'un de ses APM sur Troinex, la Mairie souhaite maintenir le montant prévu au budget, et ne manquera pas de tenter une nouvelle fois sa chance auprès de la Commune de Veyrier.
- Protectas a effectué des patrouilles estivales à vélo pendant quelque temps, mais il a été décidé d'y renoncer depuis 2019, la Mairie n'étant convaincu ni par l'utilité ni par l'efficacité de ces patrouilles. Le budget de la surveillance lié à l'activité de Protectas sur la Commune est donc diminué en conséquence.
- Concernant le nettoyage des bâtiments scolaires par des tiers, le budget a été augmenté pour tenir compte des directives du DIP en lien avec le nettoyage et la désinfection des locaux liés au COVID-19.
- La rédaction, l'édition et la mise en page du journal communal et de la communication en général, seront externalisées et le budget tient donc compte de ce point. Le montant prévu pour 2021 sera certainement revu à la baisse les années suivantes (la mise en place avec un nouveau prestataire entraîne des frais supplémentaires). La Mairie précise qu'il s'agit d'un essai qui, s'il ne s'avère pas concluant, pourrait ne pas être renouvelé.
- La subvention en faveur de la garderie Gaspard & Trottinette a été revue à la hausse pour tenir compte de la diminution de la fréquentation de la garderie.
- En 2021, tous les ponts de la commune (environ 10) seront inspectés, conformément à une demande de l'Etat de Genève. Cette inspection est périodique, assurée par des ingénieurs spécialisés, qui s'assurent que la structure des ponts de la commune est en bon état. Cette inspection est à la charge des communes et le budget a donc été adapté en conséquence pour 2021.

- En raison de la répartition des compétences entre canton et communes, les communes doivent dorénavant prendre en charge les signalisations de chantiers et des petits chemins moins importants. La Mairie a donc prévu une ligne budgétaire et prévoit d'avoir une collaboration avec Veyrier, notamment pour les directives à donner aux entreprises qui interviennent sur les chantiers.
- Le montant prévu pour la subvention allouée aux détenteurs des abonnements TPG a été longuement discuté. Pour rappel, en 2020, dans l'optique d'encourager les Troinésiens à privilégier les transports publics, la Commune a participé à hauteur de CHF 150.- par abonnement (sur demande des habitants). Le montant prévu au budget 2021 prévoyait une participation de CHF 50.- par abonnement (pour 200 abonnements), soit un total de CHF 10'000.-.

Après discussion, un amendement a été voté à l'unanimité pour porter le montant de cette participation à CHF 100.- par abonnement annuel, soit un total de CHF 20'000. Le poste 62.36 est donc adapté en conséquence.

- En corollaire de cet amendement, un nouvel amendement est discuté concernant l'estimation des recettes fiscales et la commission a décidé, à 7 voix et une abstention (HP) d'accepter d'augmenter le poste correspondant d'un montant de CHF 10'000.-. Le poste 91.40 est donc adapté en conséquence.

b) Plan des investissements

Il est rappelé que ce document donne des indications sur les intentions futures de développement mais ne donne en aucun cas une autorisation de dépenses.

La commission ayant posé toutes les questions qu'elle estimait importante, n'a pas formulé de remarques particulières concernant ce document ni demandé de modifications.

* * * *

Suite à l'examen de ces documents et ensuite des discussions y relatives, la commission Finances, sécurité et règlements a accepté le plan des investissements 2021 avec CHF 4'969'300 aux dépenses et CHF 743'000 aux recettes à l'unanimité.

La commission a accepté le projet de budget de fonctionnement 2021, incluant les deux amendements votés, avec CHF 9'742'555 aux revenus et CHF 9'730'448 aux charges, soit un excédent de recettes de CHF 12'107 à l'unanimité.

La commission a accepté à l'unanimité que le taux du centime additionnel pour 2021 soit maintenu à 40 et que le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle soit maintenu à 100%.

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission Finances et sécurité vous recommande donc l'adoption du projet de budget de fonctionnement et du plan des investissements, le taux des centimes additionnel et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle.

Troinex, le 1^{er} novembre 2020

Christine Tomassi / Rapporteur de commission

ANNEXE 2

RAPPORT COMMISSION « DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES » DU 14 OCTOBRE 2020

Objets soumis au vote :

- 1) **Remplacement des containers des rues**
- 2) **Travaux de réfection à la salle des fêtes à savoir :**
 - A) **Mise en conformité des installations électriques**
 - B) **Largeur des portes**
 - C) **Collecteur de drainage affaissé**

1) Remplacement des containers des rues

Après avoir examiné et discuté du remplacement des containers des rues et après avoir inspecté l'état de ces derniers au chemin des Saules, le sujet a été abordé une nouvelle fois par la commission en faisant état des « pour » et des « contre », en ne perdant pas de vue les objectifs à savoir :

- améliorer le tri du papier-carton, actuellement seulement en déchetterie
- remplacer les containers 800 litres vétuste
- rationaliser les transport
- augmenter notre taux de recyclage
- dynamiser le geste de tri en se montrant proactif
- à plus long terme, prévoir l'emplacement de futurs containers enterrés

Les deux variantes de containers hors-sol ont été les suivantes :

- a) Deux offres de containers ont été présentées soit :
 - Celle de l'entreprise suisse Villiger offrant des variantes avec différentes couleurs, mais qui n'existe pas en métal brut. Le devis pour 42 containers (14 pour le verre, 13 pour le PET et 14 pour le papier-carton) est de 104'700.- FS.
 - Celle de l'entreprise, suisse également, GETAG, mais dont les containers sont construits en Allemagne, n'offrant pas de variantes de couleurs, mais une finition en acier galvanisé brut. Le devis pour 42 containers également s'élève à 64'060.-FS, montant auquel il faut ajouter 4'200.- FS pour des « casquettes » en couleur.

A la lumière de ces dernières données et en fonction des critères de coûts et de finitions (les dégradations et les traces d'usure se verront moins sur une surface brut galvanisée), la commission a voté pour l'achat des containers GETAG par 5 OUI, 2 NON et 2 abstentions.

2) Travaux de réfection à la salle des fêtes à savoir :

- A) Mise en conformité des installations électrique

La mise en conformité des installations électriques, suite à un contrôle réalisé par un organe officiel. La Mairie a expliqué que les défauts constatés sont dus en grande partie à une mauvaise conception au moment de la construction de la salle ; elle regrette cette situation, mais la commune n'a pas vraiment le choix et doit réaliser ces travaux de mise en conformité pour des raisons de sécurité.

- B) Largeur de portes

Modification de la largeur des portes de la salle des fêtes. Cette dernière s'avère nécessaire car dans la pratique, les portes sont trop étroites pour passer avec du matériel encombrant, obligeant les personnes responsables à faire tout le tour du bâtiment. Pour pallier ce manque, 3 entreprises ont été consultées, soit :

- Remplacement complet châssis et portes existantes, entreprise Michel Ona SA, Carouge pour un montant de 32'800.-
- Idem mais découpe et conservation d'un châssis, entreprise AAV Contractors, Plan les Ouates pour un montant de 26'000.-
- Conservation portes existantes et découpe des châssis, entreprise Brandt SA, Bulle d'un montant de 31'500.-

A la lumière des deux critères suivants, à savoir que l'entreprise Brandt SA a monté les portes existantes et qu'elle nous offre une garantie de réparation si sa solution devait se montrer inadéquate ou défailante d'une part, et que d'autre part elle conserve une partie des portes existantes, la commission a voté à l'unanimité en faveur de l'offre de l'entreprise Brandt SA pour un montant de 31'500.- FS.

C) Collecteur de drainage affaissé

D'importants travaux de génie civil vont être nécessaires pour réparer un drain collecteur qui s'est affaissé, travaux qui se feront au cours de la première moitié de 2021 et dont le montant total est devisé à 75.000.- FS, selon une offre de l'entreprise Piasio SA Bardonnex. La commission a voté à l'unanimité en faveur de ces travaux, mais elle a demandé à la Mairie de demander encore une ou deux offres supplémentaires et d'attribuer les travaux à l'entreprise la moins-disante.

Le montant total des projets soumis au vote concernant les travaux de la salle des fêtes sont donc de :

- Mise en conformité OIBT (installations électriques) : 90'000.-
- Elargissement des deux portes : 31'500.-
- Réparation drainage : 75'000.-

soit un total TTC de 196'300.-. Le montant de 200'000.- a été voté à l'unanimité pour laisser une marge.

La commission vous recommande de voter favorablement à ces deux crédits.

Karen Reymond-Dorsay
Rapporteuse